

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA

(Succursale de paris)

Adresse de la succursale en France : 62 rue de Courcelles, 75008 Paris

452 561 958 R.C.S. Paris

Documents comptables annuels**I. Bilan et hors bilan au 31 décembre 2025**

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	3.1	6 856	56 856
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.2.1	580 808	608 476
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.3.1	167 703	235 173
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.7.1	0	3 960
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.4	20 391	21 141
AUTRES ACTIFS	3.5.1	406	350
COMPTES DE REGULARISATION	3.6.1	1 083	0
TOTAL DE L'ACTIF		777 246	925 956

PASSIF	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.2.2	0	119 514
DEPOTS DE LA CLIENTELE	3.3.2	49	18
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.7.2	471 347	494 008
AUTRES PASSIFS	3.5.2	1 299	2 269
COMPTES DE REGULARISATION	3.6.2	2 678	16 249
PROVISIONS	3.8	2 503	3 207
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.9	299 371	290 691
Capital souscrit		287 829	287 829
Primes d'émission		0	0
Réserves		0	0
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		2 862	-9 738
Résultat de l'exercice (+/-)		8 680	12 600
TOTAL DU PASSIF		777 246	925 956

ENGAGEMENTS DONNÉS	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Engagements de financement	5.1	154 894	136 177
Engagements de garantie	5.2	140 600	171 599
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Engagements de financement	5.3	625 532	681 278
Engagements de garantie	5.4	140 600	246 099
Engagements sur titres		0	0

II. Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	4.1	33 291	52 410
Intérêts et charges assimilées	4.1	-17 324	-28 033
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		0	0
Revenus des titres à revenu variable		0	0
Commissions (produits)	4.2	2 010	2 607
Commissions (charges)	4.2	- 114	- 65
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.3	-6 055	3 278
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4.4	4 910	-7 288
Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	4.5	- 1	0
PRODUIT NET BANCAIRE		16 716	22 909
Charges générales d'exploitation	4.6	-7 085	-7 990
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 790	- 663
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 842	14 257
Coût du risque	4.8	302	20
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 144	14 277
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	2	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 145	14 277
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	4.10	- 465	-1 677
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		8 680	12 600

III. Notes Annexes aux comptes individuels Annuels

Note 1. Cadre Général

1. The Export-Import Bank of China (CEXIM)

Fondée en 1994 et détenue intégralement par le gouvernement central de la république populaire de Chine, the Export-Import Bank of China (ci-après « la banque » ou « CEXIM ») est un établissement financier placé sous l'autorité directe du conseil des affaires d'état. Les notations financières de la banque sont alignées sur celles de la dette souveraine de la Chine. Son siège social est situé à Beijing.

La mission principale de la banque est de promouvoir les exportations et importations de produits électromécaniques, d'équipements complets et de haute technologie, de soutenir les entreprises chinoises disposant d'avantages comparatifs dans leurs projets de contrats internationaux et d'investissements à l'étranger, ainsi que de renforcer les relations extérieures de la Chine et la coopération économique internationale.

La succursale de Paris de the Export-Import Bank of China (ci-après « la succursale ») a obtenu son agrément en tant qu'établissement de crédit auprès de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 8 octobre 2013. Elle a débuté ses opérations en novembre 2013.

L'activité principale de la succursale consiste à accorder des financements et des garanties, à recevoir des dépôts et à fournir des services de paiement à destination d'une clientèle d'entreprises.

En 2025, la succursale a poursuivi ses activités de prêts interbancaires et de financement à la clientèle. Les prêts ont été octroyés à des établissements de crédit, à des entreprises et à des entités souveraines situés en Europe, en Asie, en Afrique, entre autres. La succursale a également poursuivi l'émission de lettres de garantie, activité lancée en 2022.

Par ailleurs, la succursale a continué à renforcer ses relations avec les contreparties interbancaires afin d'accroître sa capacité de financement. En 2025, elle a maintenu ses activités d'emprunts interbancaires ainsi que la collecte de dépôts auprès de la clientèle. Les titres de créance à moyen terme émis en 2024, pour des montants de 300 millions d'EUR et 200 millions d'USD, sont restés en circulation en 2025.

2. Evènements significatifs

2.1 Impacts du contexte géopolitique et économique international

Les tensions géopolitiques internationales, notamment la poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les conflits au Moyen-Orient ainsi que les incertitudes liées aux tensions commerciales internationales, ont continué d'affecter l'environnement économique mondial au cours de l'exercice 2025.

Toutefois, la succursale n'a enregistré aucun impact significatif sur le volume de ses opérations ni sur sa clientèle. En outre, elle ne détient aucune exposition directe envers des contreparties établies en Russie, en Ukraine ou en Biélorussie à la date de clôture de l'exercice.

La succursale a maintenu une surveillance étroite de ces évolutions et poursuivi l'application de ses procédures internes afin d'assurer le respect des réglementations internationales, européennes et locales en vigueur.

2.2 Autres évènements significatifs

Dans le cadre de la restructuration financière d'Orpea, la succursale a converti, le 4 décembre 2023, une créance d'une valeur nominale de 40,00 millions d'EUR en une participation de 665 611 569 actions, représentant une valeur d'entrée comptable de 10,12 millions d'EUR. Une dotation initiale de 29 908 milliers d'EUR avait été comptabilisée en 2023 au titre de la dépréciation de cette participation.

À la suite du regroupement d'actions intervenu en février 2024 selon une parité d'une (1) action nouvelle pour mille (1 000) actions anciennes, la participation a été ramenée à 665 612 actions. Au cours des mois de juillet et d'août 2025, la succursale a procédé à la cession de l'intégralité de cette participation.

Au titre de l'exercice 2025, la reprise de provision pour dépréciation des titres de placement s'est élevée à 36 065 milliers d'EUR. La cession des actions a par ailleurs généré une moins-value de 31 155 milliers d'EUR. Au total, le résultat net sur portefeuille titres et assimilés fait ressortir un produit net de 4 910 milliers d'EUR au titre de l'exercice 2025.

3. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'avoir une incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Note 2. Principes et méthodes comptables

1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels de la succursale ont été établis et présentés conformément aux règles définies dans le respect des règlements de l'autorité des normes comptables (ANC) et notamment du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2. Changements de méthodes comptables

Le règlement ANC n°2014-07 a été révisé par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, applicable depuis le début de l'année 2025. Sa première application n'a pas entraîné de modification significative ni d'impact significatif sur la présentation des états financiers et des informations fournies en annexe. Aucun reclassement n'a été opéré au titre des comptes 2024.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

Ces principes ont été observés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments comptables est celle du coût historique. Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets des amortissements, des provisions et des corrections de valeur.

Seules les informations présentant un caractère significatif sont mentionnées dans les présentes annexes.

Les principales méthodes comptables appliquées sont détaillées ci-après.

3.1. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles et les capitaux propres reçus en devises sont évalués et comptabilisés au coût historique, sur la base du taux de change applicable à la date de l'opération.

Les produits perçus et les charges payées en devises sont enregistrés au taux de change moyen, calculé sur une période de douze mois.

Le taux de change utilisé pour les conversions est celui publié par la banque de France.

A chaque arrêté comptable, les écarts de conversion relatifs aux créances et dettes libellées en monnaies étrangères (à l'exception de la dotation en capital en devise) sont comptabilisés en résultat, en tant que gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage.

Les écarts de conversion générés par l'utilisation de taux différents pour la conversion des postes du bilan et du compte de résultat sont également enregistrés en résultat, dans les comptes de gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage.

Enfin, les écarts de conversion relatifs aux capitaux propres reçus en devises étrangères sont inscrits au bilan, dans les comptes de régularisation.

3.2. Opérations de caisse

La caisse comprend l'ensemble des espèces détenues par la succursale, constituées de billets et de pièces en euro ainsi qu'en devises étrangères. Ces éléments sont évalués à leur valeur nominale. Les montants en devises sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

3.3. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont comptabilisées au bilan pour leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus, et déduite, le cas échéant, des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées dans les notes annexes en fonction de leur durée initiale, tandis que les créances sur la clientèle sont présentées selon le type de contrepartie.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en créances rattachées, en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont réparties entre :

- Les créances saines, qu'elles aient ou non fait l'objet d'une restructuration ;
- Et les créances douteuses.

Sont considérées comme douteuses les créances présentant un risque de crédit avéré, notamment dans les cas suivants :

- Présence d'un ou plusieurs impayés depuis au moins trois mois ;
- Situation financière dégradée de la contrepartie laissant craindre un non-recouvrement ;
- Encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en créances saines dès lors que le paiement des échéances contractuelles reprend de manière régulière, et qu'aucun solde impayé ne subsiste.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés selon les termes contractuels et inscrits en créances rattachées. Ils sont pris en compte dans le calcul de la dépréciation correspondante.

Les dépréciations relatives aux créances douteuses sont déterminées sur une base individuelle et viennent en déduction des valeurs brutes à l'actif du bilan. Les pertes probables sur les encours sains ainsi que sur les engagements hors bilan sont déterminées sur une base collective et comptabilisées en provisions au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciations des créances sur établissements de crédit et sur la clientèle, les provisions sur encours sains, les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables, les reprises sur créances amorties et autres mouvements liés au risque de contrepartie, sont enregistrés en coût du risque dans le compte de résultat.

3.4. Dettes envers les établissements de crédit et dettes représentées par un titre

Les dettes envers les établissements de crédit ainsi que les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au bilan pour leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus.

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées dans les notes annexes selon leur durée initiale. Les dettes représentées par un titre sont quant à elles présentées en fonction de la nature de leur support (par exemple : titres négociables à court ou moyen terme, emprunts obligataires, etc.).

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat.

3.5. Participations et autres titres détenus à long terme

Ce poste comprend les actions et autres titres à revenu variable conférant des droits dans le capital d'une entreprise, lorsque ces droits ont vocation à établir un lien durable avec celle-ci et à contribuer à l'activité de l'établissement assujetti. Sont exclus de ce poste les titres détenus dans des entreprises liées.

3.6. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste regroupe les actions et autres titres à revenu variable détenus dans le cadre du maintien ou du développement des relations bancaires avec la société émettrice, et qui ne remplissent pas les critères de classement parmi les titres de participations, les parts dans des entreprises associées, les co-entreprises ou les entreprises liées.

3.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations appliquées par la succursale sont conformes au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, tel que modifié par le règlement ANC n° 2020-10 du 22 décembre 2020, concernant notamment l'amortissement et la dépréciation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation. Le logiciel acquis par la succursale est inscrit dans cette rubrique et amorti sur une durée d'un an.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus en vue d'être utilisés pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour être loués à des tiers, ou à des fins de gestion interne, et dont l'utilisation est prévue sur une période excédant l'exercice en cours.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur coût réévalué. Pour les actifs libellés en devises, le coût est converti en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Le montant amortissable correspond à la valeur brute diminuée, le cas échéant, de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable, significative et durable.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus. Les durées d'amortissement retenues dans les comptes de la succursale sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Terrain	0 ans
Structure et ossature	50 ans
Second œuvre	25 ans
Agencements intérieurs	13 ans
Gros équipements	15 ans
Parking	50 ans
Matériel de transport	6 ans
Matériel de communication	5 ans
Matériel électronique	3 ans
Matériel électrique	5 ans

Matériel de bureau	5 ans
Mobiliers et autres	5 ans

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable. La dépréciation est alors enregistrée en résultat.

3.8. Produits et charges d'intérêts et de commissions

Les produits et charges d'intérêts, ainsi que les commissions assimilables par nature à des intérêts, sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au prorata temporise.

Les intérêts et commissions reçus ou versés sont étalés de manière linéaire sur la durée de l'engagement, en fonction du montant concerné.

Les intérêts et commissions à recevoir ou à payer sont comptabilisés de manière linéaire au titre des produits ou charges courus, en contrepartie des comptes de créances ou de dettes rattachées.

3.9. Coût du risque

Le poste « coût du risque » regroupe l'ensemble des dotations et reprises de provisions pour dépréciations des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, les provisions constituées sur les encours de crédit sains, ainsi que les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan).

Il inclut également :

- Les pertes sur créances irrécouvrables,
- Les reprises sur créances amorties,
- Et les autres mouvements liés aux risques de contrepartie.

Les dotations et reprises de provisions ne relevant pas de ces catégories de risques sont comptabilisées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature économique.

3.10. Autres actifs et autres passifs

Les postes « autres actifs » et « autres passifs » sont principalement composés des comptes « débiteurs divers » et « créditeurs divers ».

Ces comptes sont utilisés pour enregistrer les créances et les dettes envers des tiers ne figurant pas dans les autres rubriques du bilan, à l'exclusion des comptes de régularisation. Ils regroupent notamment des éléments ponctuels ou exceptionnels ne relevant pas des cycles d'exploitation ou de financement traditionnels.

3.11. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond au montant théorique d'impôt dû au titre du résultat fiscal de l'exercice.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable à la succursale, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 7,63 millions d'euros, est de 25 %.

À ce montant s'ajoute une contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés, au taux de 3,3 %, calculée sur le montant de l'impôt sur les sociétés dû après application d'un abattement de 763 000 euros.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la succursale s'élève à 1 944 milliers d'EUR. Au cours de l'exercice, la succursale a également comptabilisé un remboursement d'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2018 à 2020 de 1 479 milliers d'EUR, à la suite de la décision favorable de l'administration fiscale française. Après prise en compte de ce remboursement, la charge nette d'impôt sur les bénéfices s'élève à 465 milliers d'EUR.

Note 3. Informations sur le bilan

Sauf indication contraire, les notes explicatives relatives aux postes du bilan sont présentées nettes des amortissements et des dépréciations éventuellement constatés.

1. Caisses, Banques centrales et CCP

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Billets et monnaies	0	0
Banques centrales	6 856	56 856
TOTAL	6 856	56 856

Au 31 décembre 2025, la trésorerie détenue auprès des banques centrales s'élève à 6 856 milliers d'EUR, contre 56 856 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

La diminution des avoirs auprès des banques centrales reflète principalement l'évolution de la gestion de la trésorerie et des besoins de liquidité de la succursale au cours de l'exercice. La succursale a continué à assurer le respect des exigences réglementaires, notamment en matière de réserves obligatoires et de ratio de couverture de liquidité (LCR), auprès de la Banque de France et de la Banque centrale européenne (BCE).

Le niveau d'encaisse au 31 décembre 2025 demeure compatible avec les besoins opérationnels de la succursale et traduit une gestion prudente et efficace de sa liquidité.

2. Opérations interbancaires

2.1. Créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Comptes ordinaires (des établissements de crédit)	14 361	5 514
Comptes et prêts à terme	384 255	215 668
Prêts financiers	180 000	384 036
Créances rattachées	2 191	3 258
Total	580 808	608 476

Au 31 décembre 2025, le total des créances sur les établissements de crédit s'élève à 580 808 milliers d'EUR, contre 608 476 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 27 668 milliers d'EUR (-4,5 %).

- Les comptes ordinaires augmentent de 5 514 milliers d'EUR à 14 361 milliers d'EUR, soit une hausse de 8 847 milliers d'EUR.

- Les comptes et prêts à terme progressent de 215 668 milliers d'EUR à 384 255 milliers d'EUR, soit une augmentation de 168 587 milliers d'EUR.
- Les prêts financiers diminuent de 384 036 milliers d'EUR à 180 000 milliers d'EUR, soit une baisse de 204 036 milliers d'EUR.
- Les créances rattachées passent de 3 258 milliers d'EUR à 2 191 milliers d'EUR, soit une diminution de 1 067 milliers d'EUR.

Ces évolutions traduisent une adaptation de la structure des placements interbancaires et de la gestion de la liquidité de la succursale au cours de l'exercice.

2.2. Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Comptes et emprunts à terme	0	119 000
Dettes rattachées	0	514
Total	0	119 514

Au 31 décembre 2025, le total des dettes envers les établissements de crédit est nul, contre 119 514 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

- Les comptes et emprunts à terme passent de 119 000 milliers d'EUR au 31 décembre 2024 à un solde nul au 31 décembre 2025, traduisant le remboursement intégral des emprunts à terme au cours de l'exercice.
- Les dettes rattachées passent de 514 milliers d'EUR à un solde nul, en cohérence avec l'extinction des emprunts sous-jacents.

Ainsi, la succursale ne présente plus de dettes envers les établissements de crédit à la clôture de l'exercice 2025.

3. Opérations avec la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Crédits à la clientèle	165 616	232 534
Entreprises	165 616	232 534
-financière	45 382	55 706
-non-financière	120 234	176 828
Gouvernements	0	0
Créances rattachées	2 087	2 639
Entreprises	2 087	2 639
-financière	684	988
-non-financière	1 403	1 651
Gouvernements	0	0
Total	167 703	235 173

Au 31 décembre 2025, l'encours total des crédits à la clientèle, y compris les créances rattachées, s'élève à 167 703 milliers d'EUR, contre 235 173 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 67 470 milliers d'EUR (-28,7 %).

- L’encours des crédits à la clientèle diminue de 232 534 milliers d’EUR à 165 616 milliers d’EUR, soit une baisse de 66 918 milliers d’EUR.
- Les crédits accordés aux entreprises financières passent de 55 706 milliers d’EUR à 45 382 milliers d’EUR, soit une diminution de 10 324 milliers d’EUR.
- Les crédits accordés aux entreprises non financières passent de 176 828 milliers d’EUR à 120 234 milliers d’EUR, soit une diminution de 56 594 milliers d’EUR.
- Aucun crédit n’a été accordé aux gouvernements au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024.
- Les créances rattachées diminuent de 2 639 milliers d’EUR à 2 087 milliers d’EUR, en cohérence avec l’évolution des encours de crédits.

Dans l’ensemble, la diminution des crédits à la clientèle résulte principalement de la baisse des encours de prêts accordés aux entreprises financières et non financières au cours de l’exercice.

3.2. Dépôts de la clientèle

en milliers d'euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dépôts de la clientèle	49	18
Entreprises	49	18
-Financière	0	0
-Non-financière	49	18
Gouvernements	0	0
Créances rattachées	0	0
Entreprises	0	0
-Financière	0	0
-Non-financière	0	0
Gouvernements	0	0
TOTAL	49	18

Au 31 décembre 2025, le total des dépôts de la clientèle s’élève à 49 milliers d’EUR, contre 18 milliers d’EUR au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 31 milliers d’EUR.

- Les dépôts de la clientèle sont exclusivement constitués de dépôts à vue détenus par des entreprises non financières, qui passent de 18 milliers d’EUR au 31 décembre 2024 à 49 milliers d’EUR au 31 décembre 2025. À la clôture de l’exercice, la succursale ne détient plus aucun dépôt à terme de la clientèle.
- Aucune dette rattachée n’est constatée au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024. Cette situation s’explique par l’absence de dépôts à terme en cours à la date de clôture, les dépôts à vue n’ayant donné lieu à aucune charge d’intérêts à payer.

Les dépôts de la clientèle demeurent d’un montant limité à la clôture de l’exercice 2025 et sont exclusivement composés de dépôts à vue.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
VALEURS BRUTES	34 534	40	- 83	34 490
Immobilisations incorporelles d'exploitation	0	0	0	0
Immobilisations corporelles d'exploitation	34 534	40	- 83	34 490
Terrains, constructions, agencements et installations	32 831	0	0	32 831
- Terrain	8 957	0	0	8 957
- Structure et ossature	10 443	0	0	10 443
- Second oeuvre	5 802	0	0	5 802
- Agencements intérieurs	3 507	0	0	3 507
- Gros équipements	3 481	0	0	3 481
- Parking	641	0	0	641
Matériel de transport	215	0	- 42	174
Matériel de Communication	31	0	0	31
Matériel électronique	903	2	- 36	870
Matériel électrique	162	39	0	201
Matériel de Bureau	48	- 1	- 5	42
Mobiliers et autres	342	0	0	342
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	-13 393	- 790	83	-14 100
Immobilisations incorporelles d'exploitation	0	0	0	0
Immobilisations corporelles d'exploitation	-13 393	- 790	83	-14 100
Terrains, constructions, agencements et installations	-11 930	- 734	0	-12 664
- Structure et ossature	-2 694	- 199	0	-2 893
- Second oeuvre	-2 973	- 204	0	-3 177
- Agencements intérieurs	-3 180	- 171	0	-3 351
- Gros équipements	-2 910	- 148	0	-3 057
- Parking	- 172	- 12	0	- 184
Matériel de transport	- 215	0	42	- 174
Matériel de Communication	- 31	0	0	- 31
Matériel électronique	- 800	- 42	36	- 806
Matériel électrique	- 127	- 10	0	- 137
Matériel de Bureau	- 46	0	5	- 42
Mobiliers et autres	- 243	- 3	0	- 247
TOTAL VALEURS NETTES	21 141	- 749	0	20 391

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de l'immeuble abritant le siège de la succursale.

Cet immeuble, situé au 62 rue de Courcelles à Paris, a été financé à hauteur de 22,4 millions d'euros en septembre 2010 par la maison mère de The Export-Import Bank of China (CEXIM). Entre 2010 et 2013, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés pour un montant total de 9,5 millions d'euros.

L'ensemble immobilier rénové a fait l'objet d'une ventilation comptable en deux étapes : dans un premier temps, entre la valeur du terrain et celle de la construction ; dans un second temps, la

valeur de la construction a été décomposée par grandes familles de composants, conformément aux conclusions du rapport d’expertise immobilière établi par la société Galtier.

Par ailleurs, la succursale a procédé, le 29 décembre 2020, au remboursement à sa maison mère d’un montant de 31 millions d’euros correspondant à la dette contractée lors du transfert des immobilisations lors de la création de la succursale en 2013.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s’établit à 20 391 milliers d’EUR, contre 21 141 milliers d’EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 749 milliers d’EUR, principalement imputable à la charge d’amortissement de l’exercice.

Les immobilisations corporelles brutes demeurent globalement stables, passant de 34 534 milliers d’EUR à 34 490 milliers d’EUR. Les acquisitions réalisées au cours de l’exercice, pour un montant de 40 milliers d’EUR, concernent principalement du matériel électronique et du matériel électrique. Les cessions d’immobilisations, d’un montant brut de 83 milliers d’EUR, portent essentiellement sur un véhicule ainsi que sur certains équipements devenus obsolètes. Ces opérations ont dégagé un produit net de cession présenté dans le compte de résultat.

Les amortissements cumulés passent de 13 393 milliers d’EUR à 14 100 milliers d’EUR, reflétant l’amortissement normal des immobilisations en service, ajusté des amortissements repris à l’occasion des sorties d’actifs.

Aucune immobilisation incorporelle n’est comptabilisée au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024.

5. Autres actifs et autres passifs

5.1. Autres actifs

En milliers d'euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Cautions diverses	167	181
Dépôts de garantie au fgdr	94	47
Impôts et taxes	0	0
Autre débiteurs divers	144	122
Total	406	350

Au 31 décembre 2025, le poste « Autres actifs » s’élève à 406 milliers d’EUR, contre 350 milliers d’EUR au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 56 milliers d’EUR.

- Les cautions diverses passent de 181 milliers d’EUR à 167 milliers d’EUR, soit une diminution de 14 milliers d’EUR.
- Les dépôts de garantie auprès du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) augmentent de 47 milliers d’EUR à 94 milliers d’EUR, soit une hausse de 47 milliers d’EUR.
- Aucun solde n’est constaté au titre des impôts et taxes au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024.
- Les autres débiteurs divers passent de 122 milliers d’EUR à 144 milliers d’EUR, soit une augmentation de 22 milliers d’EUR.

Dans l'ensemble, l'évolution du poste « Autres actifs » résulte principalement de l'augmentation des dépôts de garantie au FGDR, partiellement compensée par la diminution des cautions diverses.

5.2. Autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges sociales à payer	857	493
Impôts et taxes	326	1 767
Taxes sur les bénéfices des sociétés à payer	267	1 607
Autre impôts et taxes à payer	59	160
Autre créditeurs	116	9
TOTAL	1 299	2 269

Au 31 décembre 2025, le poste « Autres passifs » s'élève à 1 299 milliers d'EUR, contre 2 269 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 970 milliers d'EUR.

- Les charges sociales à payer passent de 493 milliers d'EUR à 857 milliers d'EUR, soit une augmentation de 364 milliers d'EUR.
- Les impôts et taxes à payer diminuent de 1 767 milliers d'EUR à 326 milliers d'EUR, soit une baisse de 2 312 milliers d'EUR.
- Les taxes sur les bénéfices à payer passent de 1 607 milliers d'EUR à 267 milliers d'EUR, soit une diminution de 2 210 milliers d'EUR.
- Les autres impôts et taxes à payer diminuent de 160 milliers d'EUR à 59 milliers d'EUR.
- Les autres créditeurs passent de 9 milliers d'EUR à 116 milliers d'EUR, soit une augmentation de 107 milliers d'EUR.

Dans l'ensemble, la diminution du poste « Autres passifs » résulte principalement de la baisse des impôts et taxes à payer, en particulier des taxes sur les bénéfices, partiellement compensée par l'augmentation des charges sociales à payer et des autres créditeurs.

6. Comptes de régularisationComptes de régularisation de l'actif

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits à recevoir	0	
Commissions	0	
Intérêts	0	
Ecarts de conversion sur capitaux propres reçus en devises étrangères	1 083	
TOTAL	1 083	

Au 31 décembre 2025, aucun produit à recevoir n'est comptabilisé. Aucun produit de commissions ni intérêt couru n'est en attente d'encaissement à la date de clôture.

Un écart de conversion sur capitaux propres reçus en devises étrangères de 1 083 milliers d'EUR est constaté à l'actif au 31 décembre 2025, contre aucun solde au 31 décembre 2024. Cette évolution résulte de la dépréciation du USD par rapport à l'EUR au cours de l'exercice, ayant conduit à la constatation d'une perte de change latente sur les capitaux propres libellés en USD, conformément aux règles comptables applicables.

Le total de ces postes s'établit ainsi à 1 083 milliers d'EUR au 31 décembre 2025, contre un solde nul au 31 décembre 2024.

6.2. Comptes de régularisation du passif

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits à répartir et les produits constatés d'avance	2 678	2 038
Commissions	2 678	2 038
Intérêts	0	0
Écarts de conversion sur capitaux propres reçus en devises étrangères	0	14 211
TOTAL	2 678	16 249

Au 31 décembre 2025, le total des produits constatés d'avance et des écarts de conversion s'élève à 2 678 milliers d'EUR, contre 16 249 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 13 571 milliers d'EUR.

Les produits à répartir et les produits constatés d'avance passent de 2 038 milliers d'EUR à 2 678 milliers d'EUR, soit une augmentation de 640 milliers d'EUR. Ils sont exclusivement constitués de commissions constatées d'avance. Aucun intérêt constaté d'avance n'est enregistré au titre des exercices 2025 et 2024.

Aucun écart de conversion sur capitaux propres reçus en devises étrangères n'est constaté au passif au 31 décembre 2025, contre 14 211 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. La dépréciation du USD par rapport à l'EUR au cours de l'exercice a conduit à la disparition de l'écart de conversion passif constaté à la clôture de l'exercice précédent, celui-ci étant remplacé par un écart de conversion actif, reflétant une perte de change latente sur les capitaux propres libellés en USD.

Dans l'ensemble, la diminution du poste résulte principalement de l'absence d'écarts de conversion sur capitaux propres à la clôture de l'exercice 2025, malgré l'augmentation des commissions constatées d'avance.

7. Opérations relative aux titres Actions et autres titres à revenu variable

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Actions et autres titres à revenu variable	0	40 025
Créances pour les variations de fv	0	0
Provision pour les variations de fv	0	-36 065
Total	0	3 960

Dans le cadre de la restructuration financière d'Orpea, la succursale a converti, le 4 décembre 2023, une créance d'une valeur nominale de 40,00 millions d'EUR en une participation de 665 611 569 actions, représentant une valeur d'entrée comptable de 10,12 millions d'EUR. Une dotation initiale de 29 908 milliers d'EUR avait été comptabilisée en 2023 au titre de la dépréciation de cette participation.

À la suite du regroupement d'actions intervenu en février 2024 selon une parité d'une (1) action nouvelle pour mille (1 000) actions anciennes, la participation a été ramenée à 665 612 actions. Au cours des mois de juillet et d'août 2025, la succursale a procédé à la cession de l'intégralité de cette participation. En conséquence, aucun solde n'est comptabilisé au titre des « Actions et autres titres à revenu variable » ni des provisions pour variation de juste valeur au 31 décembre 2025, contre respectivement 40 025 milliers d'EUR et -36 065 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2025, la reprise de provision pour dépréciation des titres de placement s'est élevée à 36 065 milliers d'EUR. La cession des actions a par ailleurs généré une moins-value de 31 155 milliers d'EUR. Au total, le résultat net sur portefeuille titres et assimilés fait ressortir un produit net de 4 910 milliers d'EUR au titre de l'exercice 2025.

7.2. Dettes représentées par des titres

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Titres de créances négociables	470 213	492 511
Dettes rattachées	1 134	1 496
Total	471 347	494 008

En novembre et décembre 2024, la succursale a procédé à l'émission de titres de créance négociables (Medium Term Notes – MTNs) à taux variable, pour des montants respectifs de 200 millions de dollars américains et de 300 millions d'euros. Ces émissions sont demeurées en circulation tout au long de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, les titres de créance négociables s'élèvent à 470 213 milliers d'EUR, contre 492 511 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, soit une diminution de 22 298 milliers d'EUR. Les dettes rattachées passent de 1 496 milliers d'EUR à 1 134 milliers d'EUR, soit une diminution de 362 milliers d'EUR.

Le total de ces postes s'établit ainsi à 471 347 milliers d'EUR au 31 décembre 2025, contre 494 008 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. La diminution du poste résulte principalement de la variation du taux de change entre le dollar américain et l'euro, tandis que la baisse des dettes rattachées reflète l'évolution des taux d'intérêt applicables aux émissions à taux variable.

8. Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise		Au 31/12/2025
			Utilisée	Non-utilisée	
Sur encours de crédit sains	2 906	1 855	0	2 906	1 855
Provision sur portefeuilles bancaires	759	281	0	759	281
Provision sur portefeuille clients	2 147	1 573	0	2 147	1 573
Sur engagements hors bilan	301	760	0	413	648
Provision sur portefeuilles bancaires	0	0	0	0	0
Provision sur portefeuille clients	301	760	0	413	648
TOTAL	3 207	2 614	0	3 319	2 503

Les provisions déterminées sur une base collective, en cohérence avec la stratégie et les politiques de la maison mère, sont principalement constituées des provisions sur les encours de crédit sains et sur les engagements hors bilan.

Conformément aux règles du groupe, la succursale ne constitue pas de provisions sur les crédits bénéficiant de garanties octroyées par d'autres entités du groupe.

Compte tenu de la taille de l'établissement en France et du volume limité d'opérations réalisées chaque année, la succursale ne dispose pas de données statistiques suffisantes pour développer son propre modèle interne de dépréciation sur les encours sains, y compris les encours classés en « special mention ».

En conséquence, la succursale applique le modèle de provision collective développé par le groupe ainsi que les paramètres associés pour l'évaluation des pertes de crédit attendues sur ces encours.

Au cours de l'exercice 2025, les dotations aux provisions se sont élevées à 2 614 milliers d'EUR. Les reprises de provisions se sont établies à 3 319 milliers d'EUR, dont 2 906 milliers d'EUR au titre des encours de crédit sains et 413 milliers d'EUR au titre des engagements hors bilan. À la clôture de l'exercice, le montant total des provisions s'élève à 2 503 milliers d'EUR, contre 3 207 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. La diminution du niveau des provisions résulte principalement des remboursements de prêts, ayant conduit à la reprise des provisions correspondantes.

9. Capitaux propres hors FRBG

<i>en milliers d'euros</i>	Capitaux propres hors FRBG 2024	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2024	Capitaux propres hors FRBG 2025
Capital	287 829	0	0	0	287 829
Report à nouveau	-9 738	12 600	0	0	2 862
Résultat de l'exercice	12 600	-12 600	0	8 680	8 680
TOTAL	290 690	0	0	8 680	299 371

La succursale a procédé à une dotation en capital le 21 juillet 2017 d'un montant de 137 176 milliers d'USD, équivalant à 117 829 milliers d'EUR. Cette opération a porté le montant total du capital reçu à 287 829 milliers d'EUR au 31 décembre 2017.

Aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des exercices 2018 à 2025. En conséquence, le capital demeure inchangé à 287 829 milliers d'EUR au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, d'un montant de 12 600 milliers d'EUR, a été affecté au report à nouveau, portant celui-ci de -9 738 milliers d'EUR à 2 862 milliers d'EUR. Le résultat net de l'exercice 2025 s'élève à 8 680 milliers d'EUR. Ainsi, les capitaux propres hors FRBG atteignent 299 371 milliers d'EUR au 31 décembre 2025, contre 290 690 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres hors FRBG s'établissent à 299 371 milliers d'EUR, contre 290 690 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. Cette augmentation résulte exclusivement du bénéfice dégagé au titre de l'exercice 2025, aucune augmentation de capital n'ayant été réalisée au cours de l'exercice.

10. Maturité résiduelle des postes d'actif et de passif

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	Au 31/12/2025
ACTIF						
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	6 856	0	0	0	0	6 856
Comptes ordinaires (des établissements de crédit)	14 361					14 361

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	423 664	98 634	29 787	0	0	566 446
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 905	182	120 234	45 382	0	167 703
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	20 391	20 391
AUTRES ACTIFS	0	0	0	0	406	406
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0	0	1 083	1 083
TOTAL DE L'ACTIF	446 787	98 816	150 021	45 382	21 880	777 246

PASSIF						
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	0	0	0	0
DEPOTS DE LA CLIENTELE	49	0	0	0	0	49
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 134	0	470 213	0	0	471 347
AUTRES PASSIFS	0	0	0	0	1 299	1 299
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0	0	2 678	2 678
PROVISIONS	0	0	0	0	2 503	2 503
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	0	0	0	0	299 371	299 371
TOTAL DU PASSIF	1 182	0	470 213	0	305 852	777 246

11. Ventilation par devise des postes du bilan

<i>en milliers d'euros</i>	EUR	USD	CNY	OFFSET	Au 31/12/2025
ACTIF					
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP	6 856	0	0	0	6 856
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	331 140	249 505	162	0	580 808
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	94 180	73 523	0	0	167 703
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0	0		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 391	0	0	0	20 391
AUTRES ACTIFS	406	0	0	0	406
COMPTES DE REGULARISATION	1 083	0	0	0	1 083
TOTAL DE L'ACTIF	454 056	323 028	162	0	777 246

PASSIF					
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0	0	0	0	0
DEPOTS DE LA CLIENTELE	0	0	48		49
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	300 471	170 876	0	0	471 347
AUTRES PASSIFS	1 299	0	0		1 299
COMPTES DE REGULARISATION	533	2 145	0	0	2 678
PROVISIONS	1 118	1 385	0	0	2 503
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	239 393	59 867	110	0	299 370
TOTAL DU PASSIF	542 814	234 274	158	0	777 246

Notes 4. Informations sur le compte de résultat

1. Charges d'intérêts et produits assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Banques centrales	0	0	0	0	0	0
Opérations avec les établissements de crédit	- 744	6 937	6 193	-15 950	11 442	-4 508
Titres et créances négociables	-16 580	0	-16 580	-7 770	0	-7 770
Prêts financiers	0	15 486	15 486	0	18 808	18 808
Autres crédits à la clientèle	0	10 868	10 868	0	22 161	22 161
Dépôts de la clientèle	0	0	0	-4 313	0	-4 313
TOTAL	-17 324	33 291	15 967	-28 033	52 410	24 378

Les charges d'intérêts se décomposent comme suit :

- Intérêts sur les opérations avec les établissements de crédit : 744 milliers d'EUR ;
- Intérêts sur les titres et créances négociables : 16 580 milliers d'EUR ;
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur les dépôts de la clientèle.

Les produits d'intérêts et produits assimilés se décomposent comme suit :

- Intérêts sur les opérations avec les établissements de crédit : 6 937 milliers d'EUR ;
- Intérêts sur les prêts financiers : 15 486 milliers d'EUR ;
- Intérêts sur les autres crédits à la clientèle : 10 868 milliers d'EUR.

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net d'intérêts s'établit à 15 967 milliers d'EUR, contre 24 378 milliers d'EUR en 2024, soit une diminution de 8 411 milliers d'EUR. Cette évolution résulte principalement de la baisse des produits d'intérêts sur les prêts financiers et les crédits à la clientèle, ainsi que de l'augmentation des charges d'intérêts sur les titres de créance négociables. En revanche, la diminution des charges liées aux opérations avec les établissements de crédit et l'absence de charges d'intérêts sur les dépôts de la clientèle ont partiellement compensé cette évolution.

2. Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025			Au 31/12/2024		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	- 1	0	- 1	- 16	0	- 16
Titres et créances négociables	- 10	0	- 10	0	0	0
Prêts financiers	0	495	495	0	391	391
Autres crédits à la clientèle	- 104	1 515	1 411	- 49	2 216	2 167
Dépôts de la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	- 114	2 010	1 895	- 65	2 607	2 542

Les charges de commissions se composent de :

- Commissions sur les opérations avec les établissements de crédit : 1 millier d'EUR ;
- Commissions sur les titres et créances négociables : 10 milliers d'EUR ;
- Commissions sur les autres crédits à la clientèle : 104 milliers d'EUR.

Les produits de commissions se composent de :

- Commissions sur les prêts financiers : 495 milliers d'EUR ;
- Commissions sur les autres crédits à la clientèle : 1 515 milliers d'EUR.

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net des commissions s'élève à 1 895 milliers d'EUR, contre 2 542 milliers d'EUR en 2024, soit une diminution de 647 milliers d'EUR. Cette évolution résulte principalement de la baisse des commissions perçues sur les autres crédits à la clientèle, partiellement compensée par l'augmentation des commissions sur les prêts financiers.

3. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Sur l'écart de conversion	- 448	959
Sur les opérations en devise	-5 608	2 319
TOTAL	-6 055	3 278

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net des opérations de change s'établit à une perte de 6 055 milliers d'EUR, contre un gain net de 3 278 milliers d'EUR en 2024.

L'écart de conversion fait ressortir une charge nette de 448 milliers d'EUR, contre un produit net de 959 milliers d'EUR en 2024. Cette évolution résulte de l'inversion de l'évolution du taux de change entre le USD et l'EUR au cours de l'exercice. Alors que l'appréciation du USD par rapport à l'EUR avait généré un gain latent en 2024, la dépréciation du USD en 2025 a conduit à la constatation d'une perte latente de change.

Les opérations en devise font ressortir une charge nette de 5 608 milliers d'EUR, contre un produit net de 2 319 milliers d'EUR en 2024. Cette évolution reflète principalement l'incidence des variations du taux de change entre le USD et l'EUR sur les opérations libellées en devises au cours de l'exercice.

4. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Plus-values réalisées	0	
Moins-values réalisées	-31 155	
Dotations aux provisions pour dépréciation		-7 288
Reprises de provisions pour dépréciation	36 065	
TOTAL	4 910	-7 288

Dans le cadre de la restructuration financière d'Orpea, la succursale a converti, le 4 décembre 2023, une créance d'une valeur nominale de 40,00 millions d'EUR en une participation de 665 611 569 actions, représentant une valeur d'entrée comptable de 10,12 millions d'EUR. Une dotation initiale de 29 908 milliers d'EUR avait été comptabilisée en 2023 au titre de la dépréciation de cette participation.

À la suite du regroupement d'actions intervenu en février 2024 selon une parité d'une (1) action nouvelle pour mille (1 000) actions anciennes, la participation a été ramenée à 665 612 actions. Au cours des mois de juillet et d'août 2025, la succursale a procédé à la cession de l'intégralité de cette participation.

Au titre de l'exercice 2025, la reprise de provision pour dépréciation des titres de placement s'est élevée à 36 065 milliers d'EUR. La cession des actions a par ailleurs généré une moins-value de 31 155 milliers d'EUR. Au total, le résultat net sur portefeuille titres et assimilés fait ressortir un produit net de 4 910 milliers d'EUR au titre de l'exercice 2025.

5. Autres charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Cotisations définitives - FRN	0	0
Cotisations simples et Cotisation frais de fonctionnement	0	0
Garantie des dépôts	0	0
Garantie Cautions	0	0
Intérêts	- 1	0
TOTAL	- 1	0

Au titre de l'exercice 2025, le solde net des autres charges d'exploitation bancaire s'élève à 712,46 EUR, contre un solde nul en 2024.

Ce solde résulte principalement des cotisations versées au titre des dispositifs de garantie, notamment la garantie des dépôts et la garantie des cautions, partiellement compensées par les intérêts constatés au cours de l'exercice.

6. Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Frais de personnel	-4 531	-5 302
Salaires et traitements	-2 672	-2 972
Autres charges sociales	-1 507	-1 862
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 352	- 467
Autres charges générales d'exploitation	-2 115	-2 203
Impôts et taxes	- 439	- 485
TOTAL	-7 085	-7 990

Au titre de l'exercice 2025, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 7 085 milliers d'EUR, contre 7 990 milliers d'EUR en 2024, soit une diminution de 905 milliers d'EUR. Les charges générales d'exploitation sont principalement composées :

- Des frais de personnel diminuent de 5 302 milliers d'EUR à 4 531 milliers d'EUR, principalement sous l'effet de la baisse des salaires et traitements, des autres charges sociales ainsi que des impôts et taxes sur rémunérations.
- Des autres charges générales d'exploitation passent de 2 203 milliers d'EUR à 2 115 milliers d'EUR, soit une diminution de 88 milliers d'EUR.
- Des impôts et taxes diminuent de 485 milliers d'EUR à 439 milliers d'EUR, soit une baisse de 46 milliers d'EUR.

Dans l'ensemble, la diminution des charges générales d'exploitation résulte principalement de la baisse des frais de personnel, les autres postes de charges étant demeurés globalement stables au cours de l'exercice.

7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles d'exploitation	0	0
Immobilisations corporelles d'exploitation	- 790	- 663
Terrains, constructions, agencements et installations	- 734	- 736
- Structure et ossature	- 199	- 200
- Second oeuvre	- 204	- 205
- Agencements intérieurs	- 171	- 171
- Gros équipements	- 148	- 148
- Parking	- 12	- 12
Matériel de transport	0	0
Matériel de Communication	0	0
Matériel électronique	- 42	- 19
Matériel électrique	- 10	9
Matériel de Bureau	0	- 2
Mobiliers et autres	- 3	85
TOTAL	- 790	- 663

Au titre de l'exercice 2025, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation s'élèvent à 790 milliers d'EUR, contre 663 milliers d'EUR en 2024.

Ces charges d'amortissement concernent principalement les composantes de l'immeuble utilisé par la succursale (structure, second œuvre, agencements intérieurs, gros équipements et parking), conformément au plan d'amortissement par composants.

L'augmentation des dotations par rapport à l'exercice précédent résulte principalement des amortissements enregistrés sur les acquisitions réalisées au cours des exercices récents, notamment en matière de matériel électronique et de matériel électrique.

8. Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Sur encours de crédit sains	911	- 19
Solde net des dotations et reprises sur portefeuilles bancaires	440	- 580
Solde net des dotations et reprises sur portefeuilles clients	471	562
Sur engagements hors bilan	- 609	39
Solde net des dotations et reprises sur portefeuilles bancaires	0	30
Solde net des dotations et reprises sur portefeuilles clients	- 609	9
TOTAL	302	20

Le coût du risque est principalement composé du solde net des dotations et des reprises de provisions sur les encours de crédits sains et sur les engagements hors bilan.

Compte tenu de la taille de l'établissement en France et du volume limité d'opérations réalisées chaque année, la succursale ne dispose pas de données suffisantes pour développer un modèle statistique interne de dépréciation des encours sains, y compris ceux classés en « Special mention ».

En conséquence, la succursale applique le modèle de provisionnement collectif développé par le groupe ainsi que les paramètres associés pour l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Au titre de l'exercice 2025, le coût du risque net s'établit à 302 milliers d'EUR, contre 20 milliers d'EUR en 2024. Le coût du risque sur les encours de crédit sains s'élève à 911 milliers d'EUR, contre une reprise nette de 19 milliers d'EUR en 2024. Cette évolution résulte principalement du coût du risque constaté sur les portefeuilles bancaires et les portefeuilles clients. Le coût du risque sur les engagements hors bilan fait ressortir une reprise nette de 609 milliers d'EUR, contre un produit net de 39 milliers d'EUR en 2024, principalement sur les portefeuilles clients.

Dans l'ensemble, le coût du risque de l'exercice reflète les évolutions des encours de crédit et des engagements hors bilan, conformément au modèle de provisionnement collectif appliqué par le groupe.

9. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Gains sur actifs immobilisés	3	0
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	3	0
Pertes sur actifs immobilisés	- 1	0
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1	0
4.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	0

Au titre de l'exercice 2025, les gains et pertes sur actifs immobilisés présentent un produit net de 2 milliers d'EUR. Ce solde résulte de la cession de certaines immobilisations corporelles au cours de l'exercice, ayant généré des gains de cession de 3 milliers d'EUR et des pertes de cession de 1 millier d'EUR.

10. Impôt sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	9 215	14 277
Différences temporelles	- 221	- 222

Réintégrations	158	243
Déductions	- 63	- 114
Imputation des déficits antérieurs	-1 464	-7 592
RESULTAT FISCAL	7 626	6 092
IS avec taux normal de 25%	-1 907	-1 648
Contribution sociale (3,3 % de l'IS dû)	- 38	- 29
LA CHARGE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-1 944	-1 548
Remboursement d'IS au titre des exercices 2018 à 2020	1 479	
CHARGE NETTE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 465	-1 677

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le résultat comptable avant impôt s'élève à 9 215 milliers d'EUR, contre 14 277 milliers d'EUR en 2024.

Après prise en compte :

- des différences temporelles (-221 milliers d'EUR) ;
- des réintégrations fiscales (+158 milliers d'EUR) ;
- des déductions fiscales (-63 milliers d'EUR) ;
- et de l'imputation des déficits reportables des exercices antérieurs (-1 464 milliers d'EUR),

le résultat fiscal de l'exercice ressort à 7 626 milliers d'EUR.

Sur cette base, l'impôt sur les sociétés calculé au taux normal de 25 % s'élève à 1 907 milliers d'EUR, auquel s'ajoute une contribution sociale de 38 milliers d'EUR, portant la charge brute d'impôt sur les bénéfices à 1 944 milliers d'EUR.

Au cours de l'exercice, la succursale a également comptabilisé un remboursement d'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2018 à 2020, d'un montant de 1 479 milliers d'EUR, à la suite de la décision favorable de l'administration fiscale française.

Après prise en compte de ce remboursement, la charge nette d'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à 465 milliers d'EUR.

Note 5. Information sur le Hors Bilan

1. Engagements de financement donnés

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Engagement avec maturité initiale jusqu'à 1 an	51 064	48 128
Engagement avec maturité initiale supérieure à 1 an	103 830	88 049
TOTAL	154 894	136 177

Au 31 décembre 2025, les engagements de financement donnés s'élèvent à 154 894 milliers d'EUR, contre 136 177 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des engagements à maturité initiale supérieure à un an, tout en maintenant un niveau globalement stable des engagements à court terme.

2. Engagements de garanties données

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	0	0
Garanties données en faveur de la clientèle	140 600	171 599
TOTAL	140 600	171 599

Au 31 décembre 2025, les engagements de garanties données s'élèvent à 140 600 milliers d'EUR, contre 171 599 milliers d'EUR au 31 décembre 2024. Ces engagements correspondent exclusivement à des garanties données en faveur de la clientèle.

Aucun engagement de garantie n'est enregistré en faveur des établissements de crédit à la clôture de l'exercice. La diminution des engagements de garanties données résulte principalement de la réduction de l'encours des garanties émises au cours de l'exercice.

3. Engagements de financement reçus

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Ligne de trésorerie (montant non employé)	200 000	200 000
Ligne de crédit (montant non employé)	425 532	481 278
TOTAL	625 532	681 278

La succursale bénéficie d'une ligne de trésorerie accordée par la maison mère, d'un montant de 200 millions d'EUR, mobilisable à première demande. Cet engagement de refinancement a été mis en place en 2013 à la demande de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dans le cadre du dispositif prudentiel applicable à l'ouverture de la succursale, et demeure intégralement non utilisé au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la succursale bénéficie depuis le 4 juillet 2017 d'une ligne de crédit de 500 millions d'USD accordée par la maison mère afin de soutenir son activité de financement. Cette ligne demeure également non utilisée à la clôture de l'exercice. Sa contre-valeur s'élève à 425 532 milliers d'EUR, contre 481 278 milliers d'EUR au 31 décembre 2024, la variation résultant exclusivement de l'évolution du taux de change entre le dollar américain et l'euro.

Les engagements de financement reçus totalisent ainsi 625 532 milliers d'EUR au 31 décembre 2025.

4. Engagements de garantie reçus

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Garanties reçues d'établissements de crédit	140 600	171 599
Garanties reçues de la clientèle	0	74 500
TOTAL	140 600	246 099

Au 31 décembre 2025, le total des engagements de garantie reçus s'élève à 140 600 milliers d'EUR, contre 246 099 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

Ils correspondent aux contre-garanties reçues dans le cadre des garanties émises par la succursale et contribuent à la couverture du risque lié à cette activité. Aucune garantie n'est reçue de la clientèle au 31 décembre 2025, contre 74 500 milliers d'EUR au 31 décembre 2024.

La diminution des garanties reçues d’établissements de crédit résulte principalement de la réduction de l’encours des garanties émises par la succursale au cours de l’exercice. Par ailleurs, les garanties reçues de la clientèle ont été réduites à la suite du remboursement intégral du prêt accordé à MOTA, entraînant l’extinction des sûretés associées. À la clôture de l’exercice, les garanties reçues correspondent exclusivement aux contre-garanties couvrant les garanties émises par la succursale.

Note 6. Transactions Intra-groupe

Les contreparties intra-groupe comprennent principalement la maison mère, the Export-Import Bank of China (CEXIM), ainsi que les autres succursales et filiales du groupe situées en Chine et placées sous son contrôle.

1. Bilan

Au 31 décembre 2025, la succursale ne présente aucun encours actif ou passif avec les contreparties intra-groupe. Cette situation est inchangée par rapport au 31 décembre 2024.

2. Hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Ligne de trésorerie reçue (montant non employé)	200 000	200 000
Ligne de crédit reçue (montant non employé)	425 532	481 278
Engagements de garantie reçus	140 600	171 599

La succursale bénéficie d’une ligne de trésorerie de 200 millions d’EUR accordée par la maison mère, mobilisable à première demande. Cet engagement de refinancement, mis en place en 2013 à la demande de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), demeure intégralement non utilisé au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la succursale bénéficie depuis le 4 juillet 2017 d’une ligne de crédit de 500 millions d’USD accordée par la maison mère afin de soutenir son activité de financement. Cette ligne demeure également non utilisée à la clôture de l’exercice. Sa contre-valeur s’élève à 425 532 milliers d’EUR, contre 481 278 milliers d’EUR au 31 décembre 2024, cette variation résultant exclusivement de l’évolution du taux de change entre le dollar américain et l’euro.

Les engagements de garantie reçus s’élèvent à 140 600 milliers d’EUR au 31 décembre 2025, contre 171 599 milliers d’EUR au 31 décembre 2024. Ils correspondent aux contre-garanties reçues dans le cadre des garanties émises par la succursale et contribuent à la couverture du risque lié à cette activité.

Note 7. Autres informations

1. Engagements de retraite en faveur des salariés

La convention collective applicable à la succursale prévoit le versement d’indemnités de fin de carrière (IFC) aux salariés lors de leur départ à la retraite. Aucun accord spécifique n’a été signé à ce sujet.

L'évaluation de cet engagement a été réalisée selon la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme), conformément aux pratiques actuarielles en vigueur.

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements de retraite est estimé à 49 920,27 euros, sur la base des hypothèses suivantes :

Mise à la retraite à partir de 65-67 ans

Composition de l'effectif au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des salariés de la succursale relève de la catégorie des cadres. Aucun salarié n'appartient à la catégorie des non-cadres. L'analyse est effectuée sur l'ensemble du personnel sans distinction de catégorie (cadre/non cadre) :

Age moyen 40 ans

Effectif 32

Taux de turnover : faible

Taux d'actualisation 3,6%

Revalorisation des salaires 2%

Ce montant n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 .

2. Consolidation

Les comptes individuels de la succursale sont intégrés dans les états financiers consolidés de la maison mère et sont, à ce titre, consolidés au niveau du groupe.

Identité de la société mère consolidante :

The Export-Import bank of China

30, Fuxingmennei street

Xicheng district

Beijing 100031, Chine

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2025, les commissaires aux comptes de la succursale sont les cabinets Grant Thornton et BDO .

Le montant total des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 s'élève à 91 milliers d'EUR HT, réparti comme suit :

	Audit légal (certification des comptes)	SACC (Service autres que la certification des comptes en matière de durabilité)	Total
en milliers d'euros			

Grant Thornton	48	0	48
BDO	43	0	43
Total	91	0	91

4. Implantations dans les pays non coopératifs

Au 31 décembre 2025, la succursale n'exerce aucune activité et ne détient aucune implantation dans des états ou territoires fiscalement non coopératifs, au sens de la réglementation en vigueur.

IV. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA Succursale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Comité de direction de la succursale de Paris THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Comité de direction conformément à l'article L.511-38 du code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la succursale de Paris THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Référentiel d'audit Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.2 Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable

relatif à l'application du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit

La succursale de Paris THE EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA est exposée aux risques de crédit et de contreparties. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et concernent ses activités de prêts. Comme indiqué dans les notes 2.3.3, 3.8 et 4.8 de l'annexe des comptes annuels, des provisions sur les encours sains sont constituées et destinées à couvrir les risques probables de pertes (risque de crédit non avéré).

Le montant total des provisions, déterminées sur base collective sur les encours de crédit sains et du hors bilan, s'élève à 2 503 K€ au 31 décembre 2025. Ces provisions sont calculées à partir d'un modèle et des taux développés par le Groupe.

Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie d'évaluation mise en œuvre par votre établissement afin de vérifier le caractère raisonnable des estimations qui en résultent, à vérifier que ces estimations comptables sont issues de méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe des comptes annuels ci-dessus mentionnées, à s'assurer que les taux que vous avez utilisés provenaient du Groupe et avaient fait l'objet d'un audit par ses commissaires aux comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Comité de direction, à l'exception du point ci-après.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre établissement considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la succursale relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

BDO Paris

Représenté par Vincent GENIBREL Associé

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Représenté par Mohamed BENNANI Associé